

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 27 septembre 2023

Date de convocation : 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Angélique RICHARD – Magali LOISEAU – Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU

LES EPESSÉS : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA - Stéphanie PELTIER

BEAUREPAIRE : Elodie BRANGER – Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHLIPART – Pascal LALLEMAND

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU – Alexandra BEAUNÉ

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 31

Nombre de conseillers votants : 37

Pouvoirs :

Luc SOULARD avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Odile PINEAU

Jean-Michel LUMEAU avait donné pouvoir à Patrick MANDIN

Sophie SIONNEAU avait donné pouvoir à Sabine LOIZEAU

Philippe ALBERT avait donné pouvoir à Hélène POINGT-GASKA

Franck GAUTHIER avait donné pouvoir à Jérôme GUERRY

Secrétaire de séance : Odile PINEAU

- **06. MARCHE D'ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE POUR LE CENTRE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL – AUTORISATION DE SIGNATURE** – Rapporteur : Patrice BERTRAND

Par délibération n°21 du 28 juin 2023, le Conseil communautaire a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres relative à l'acquisition de véhicules électriques et matériels pour le Centre Technique Intercommunal décomposé en 6 lots :



- Lot 1 : Utilitaire tôle électrique
- Lot 2 : Utilitaire L2H2 électrique
- Lot 3 : Véhicule électrique ultra-compact
- Lot 4 : Enfonce pieux thermique
- Lot 5 : Benne amovible pour camion benne 3,5 tonnes
- Lot 6 : Tondeuse débroussailleuse 4 roues.

La Commission d'Appel d'offres du 28 juin 2023 a notamment déclaré le lot 2 sans suite car infructueux. En effet, les deux offres remises étaient inappropriées car les propositions techniques étaient insuffisantes par rapport aux exigences techniques du Dossier de Consultation des Entreprises et aux besoins des services, notamment sur le plan de l'autonomie et de la vitesse maximum possible. Compte tenu de la différence de prix élevée entre le véhicule proposé inadéquat et celui d'un utilitaire tôle, il était plus opportun de relancer une procédure pour acheter un utilitaire tôle électrique. L'estimation du marché relancé est de 57 000 € TTC.

Les prestations font l'objet d'une tranche unique.

Le marché est passé sous la forme d'un marché ordinaire.

Une prestation supplémentaire éventuelle est prévue :

PSE 1 : Offre de reprise d'un véhicule existant ou prime à la conversion

Une consultation, sous forme d'appel d'offres ouvert, a été lancée le 22 août 2023 pour ce marché relatif à l'acquisition d'un véhicule électrique.

Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur le profil d'acheteur Marchés Sécurisés. Une publicité a été réalisée auprès du BOAMP et du JOUE, du journal OUEST France 85 ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes du Pays des Herbiers. La date limite de remise des offres était fixée au jeudi 22 septembre 2023 à 12h00.

Après avoir entendu le rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres du 27 septembre 2023 a décidé d'attribuer le marché de la façon suivante :

- Lot 1 : Utilitaire tôle électrique à la société SDVI – 44700 ORVAULT pour un montant total de 39 500 € HT selon les prix indiqués dans le bordereau des prix unitaires avec une PSE 1 relative à la prime de conversion d'un montant de 9 000 € nets et un bonus écologique d'un montant de 4 000 € nets en vigueur à la date d'attribution du marché.

↳ Soit un total de 34 400 € TTC.

Compte tenu de l'exposé qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2120-1 3°, L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1°, R.2161-1 à R.2161-5,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 27 septembre 2023,

Vu l'avis favorable de la commission Finances / Administration Générale du 19 septembre 2023,

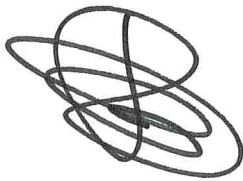
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 septembre 2023,



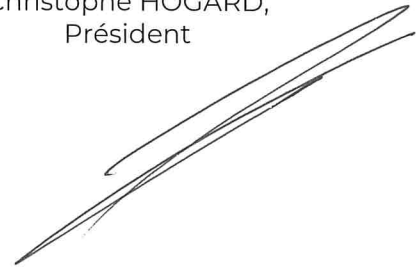
Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :
- l'autoriser, ou la 2^{ème} Vice-présidente, à signer le marché tel qu'il aura été attribué par la Commission d'Appel d'Offres ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Odile PINEAU,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président



Transmis en Préfecture le : 04 OCT. 2023

Publié électroniquement le : 04 OCT. 2023

